LA CHARTE HANDICAP

de la Ville de Cherbourg-en-Cotentin



CHERBOURG en Cotentin

SOMMAIRE

Gouvernance 3

Information, sensibilisation, communication 4

Formation, emploi 5

Vie sociale, culturelle, sportive 6

Petite-enfance, enfance, éducation, jeunesse 8

Accessibilité, cadre de vie (dont logement) 10



GOUVERNANCE

Objectifs

1 Garantir un pilotage transversal des actions handicap et intégré dans l'ensemble des politiques municipales

- Intégrer l'accessibilité et l'inclusion dans la grille d'analyse globale de toutes les politiques publiques lors de leur élaboration ou révision.
- Intégrer l'objectif « handicap et inclusion » dans tous les projets, appels à projets municipaux et les conventions avec les partenaires locaux.

2 Mettre en place une gouvernance partagée et inclusive, garantissant la participation directe des personnes en situation de handicap aux côtés des acteurs institutionnels, associatifs et des citoyens

Actions

- Commission Communale d'Accessibilité une fois par an.

- Mettre en place un comité de suivi et d'évaluation de la charte handicap.
- Favoriser l'interconnaissance entre les acteurs du handicap via des temps dédiés.
- Inciter la participation de représentants des personnes en situation de handicap dans les concertations publiques municipales.

INFORMATION SENSIBILISATION COMMUNICATION

Objectifs	Actions
1 Garantir la diffusion de l'information sur les dispositifs, services et aides destinés aux personnes en situation de handicap • Recenser tous les dispositifs, aides et services disponibles localement pour les personnes en situation de handicap. • Créer et maintenir une page d'information accessible sur le site internet de la Ville.	• Accompagnement par le CCAS des personnes en perte d'autonomie, notamment en situation de handicap. • Intégration de numéros spécifiques aux personnes majeures en situation de handicap dans le cadre de la lutte contre les violences.
2 Améliorer l'accessibilité de l'information et des outils de communication • Adapter les documents municipaux clés aux besoins spécifiques en Facile à Lire et à Comprendre (FALC), audio et/ou en Langue des Signes Française (LSF). • Améliorer l'accessibilité des outils de communication de la Ville. • Sensibiliser les agents à la rédaction simple et inclusive.	• Traduction en LSF des discours lors d'évènements municipaux. • Formation FALC à destination des agents municipaux (1ère session début 2025). • Création de vidéos sur la restauration scolaire au sein du territoire (sous-titrée) en plusieurs langues. • Magazine « C Ma Ville » en format audio.
3 Sensibiliser pour favoriser la compréhension du handicap dans la population • Développer des campagnes de sensibilisation et de communication sur les différents types de handicap auprès du grand public • en s'appuyant sur les actions municipales. Proposer des modules pédagogiques ou éducatifs auprès de publics spécifiques (écoles, ALSH, jeunesse, commerçants).	• Acquisition et mise à disposition d'outils inclusifs et accessibles dans toutes les activités grand public pour favoriser la participation de tous et sensibiliser à la diversité des handicaps.

FORMATION EMPLOI

Objectifs

Actions

1 Instaurer une culture inclusive en sensibilisant l'ensemble des agents municipaux aux différents types de handicap

- Formation régulière des agents d'accueil pour l'accueil du public en situation de handicap.

- Mettre en place un plan de communication interne sur les différents types et niveaux de handicap.
- Organiser au moins une session de sensibilisation annuelle sur le handicap pour l'ensemble des agents municipaux et les délégataires du service public.

2 Former spécifiquement les agents en contact direct des personnes en situation de handicap

- Formation des agents de la Petite-Enfance sur les différents handicaps.
- Formation des agents d'accueil à ACCEO (dispositif à destination des personnes sourdes et malentendantes).

- Identifier les agents concernés (accueil, établissements culturels, sportifs, sociaux, etc.) et leur proposer une formation spécifique avec recyclage régulier.
- Former 100% des agents d'accueil à la communication adaptée (langage clair, LSF de base, pictogrammes, etc.).

3 Promouvoir l'emploi des personnes en situation de handicap dans la collectivité et sur le territoire

- Participation de la collectivité au dispositif national du DuoDay et DuoDay Inversé.
- Recrutement d'agents ayant une RQTH et programme d'incitation à déclaration.
- Intégration d'une clause handicap au sein du SPASER – Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables – que la Ville a adopté en 2024.
- Référente handicap au sein du service RH.

- Dépasser le taux légal de 6% d'emploi de personnes en situation de handicap au sein de la collectivité.
- Créer les conditions d'accueil adaptées aux personnels en situation de handicap (accessibilité des bâtiments, sensibilisation des équipes, etc.).
- Mettre en place un réseau d'ambassadeurs « handicap » dans la collectivité.

VIE SOCIALE CULTURELLE SPORTIVE

Objectifs

1 Promouvoir l'inclusion des personnes en situation de handicap dans la vie culturelle, sportive et sociale

- Développer la participation active des personnes en situation de handicap dans les évènements municipaux, sportifs et culturels.
- Former le personnel culturel, sportif, social et d'animation à l'accueil et à l'inclusion des personnes en situation de handicap.
- Maintenir un lien constant avec les personnes isolées notamment l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Actions

- Organisation des Foulées Ensemble dans le cadre des Foulées de la Presse de la Manche.
- Participation d'associations et structures adaptées à la « Cantoche » du festival Femmes dans la Ville, lors de la Semaine d'Information sur la Santé Mentale ou lors du mois de la Parentalité.
- Intégration du Forum Sport-Santé-Handicap au Forum des Associations.
- Formation des éducateurs sportifs au Sport-Handicap.





2 Garantir un accès égal aux activités culturelles, sportives et de loisirs pour les personnes en situation de handicap

- Réaliser un diagnostic d'accessibilité de l'ensemble des infrastructures culturelles et sportives et de loisirs (bâtiments, signalétique, services).
- Adapter les services (culturels, sportifs, sociaux) pour garantir leur accessibilité physique, sensorielle et cognitive.
- Proposer des activités culturelles, sportives et de loisirs inclusifs avec un encadrement formé.

- Intégration d'ouvrages sur la thématique du handicap au sein de la malle de l'égalité, mise à disposition sur de nombreux évènements.
- Proposition d'une pratique musicale aux personnes en situation de handicap au sein du Conservatoire.
- Acquisition de rampes d'accessibilités pliables.

3 Identifier et soutenir les associations qui accueillent et accompagnent les personnes en situation de handicap

- Établir un annuaire local des associations engagées dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap mis à jour annuellement.
- Intégrer l'inclusion des personnes en situation de handicap comme critère dans l'attribution des subventions.

- État des lieux des associations permettant la pratique d'une activité aux personnes en situation de handicap.

PETITE ENFANCE ENFANCE ÉDUCATION JEUNESSE

Objectifs

1 Assurer un parcours d'accueil et d'accompagnement inclusif pour les 0-25 ans en situation de handicap, répondant à leurs besoins dans tous les domaines de la vie

- Mettre en place un référent inclusion dans chaque direction de la petite-enfance, enfance et jeunesse.
- Développer un plan d'accueil individualisé co-construit avec les familles et les professionnels pour chaque enfant ou jeune concerné.

  Favoriser l'accès prioritaire dans les Établissements d'Accueil du Jeune Enfant.
- Soutenir, en fonction des ressources disponibles, l'accès des enfants et des jeunes en situation de handicap à des activités périscolaires et de loisirs adaptées à leurs besoins.

  Faciliter une synergie effective entre les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire afin d'assurer une continuité éducative cohérente pour les enfants et jeunes.

  Favoriser la mise en place des dépistages précoces.

Actions

- Partenariat avec le CAMSP (Centre d'Action médico-social précoce) sur des projets avec la petite-enfance et l'éducation. Tableau de TLA/CAA dans les écoles maternelles + création de malles péda'.
- Création d'une unité autisme à l'école Mitterrand et d'une classe IME supplémentaire à l'école Bellevue.
- Gratuité des activités dans les centres sociaux, espaces publics numériques, ludothèques et services jeunesse pour les bénéficiaires de l'AEEH et l'AAH.
- Plan d'actions petite-enfance en 7 items





2 Favoriser la collaboration entre les acteurs éducatifs, sociaux et médicaux pour une meilleure inclusion

- Créer un réseau de coordination locale handicap-enfance réunissant régulièrement les structures petite-enfance, établissements scolaires, les structures médico-sociales, les services sociaux et les familles.
- Élaborer un protocole d'échange d'informations entre les professionnels dans le respect du cadre légal, pour fluidifier le parcours des enfants.
- Organiser annuellement des formations croisées (éducation, santé, social) sur l'inclusion et la coopération interprofessionnelle.

3 Assurer l'accessibilité de l'ensemble des structures d'accueils (bâtiments, équipements, services)

- Intégrer systématiquement des critères d'accessibilité dans les marchés publics liés à la rénovation d'équipements d'accueil.
- Intégrer l'accompagnement des familles ayant un enfant en situation de handicap dans la mise en place des guichets uniques polyvalents de proximités (prochain mandat).
- Aménager les EAJE, établissements scolaires, accueils de loisirs, pour les rendre accessibles à tous (y compris pour un handicap temporaire et en intégrant du matériel spécifique).

- Projet transverse Handicap / Petite-enfance au sein des crèches municipales.
- Accueil régulier de personnes en situation de handicap (individuel ou en groupe) au sein des centres sociaux, espaces publics numériques, ludothèques et services jeunesse.

ACCESSIBILITÉ CADRE DE VIE (DONT LE LOGEMENT)

Objectifs

1 Rendre tous les équipements et espaces publics accessibles

- Mettre à jour le diagnostic d'accessibilité des bâtiments municipaux (ERP).
- Prioriser et planifier les travaux d'adaptation dans les équipements publics selon le plan Ad'AP.
- Associer en amont des projets municipaux d'envergure les membres de la commission communale d'accessibilité.
- Poursuivre le déploiement des aires ou modules de jeux inclusives.

Actions

- Nouveau module inclusif au jardin des couleurs.
- Plan Ad'AP.
- Accessibilité des musées pour les activités de loisirs.
- Partenariat avec le CAMSP sur l'intégration de TLA/CAA dans les parcs et jardins ciblés.

2 Se déplacer librement en toute sécurité

- Aménagements de voiries dans le cadre des travaux du BNG.

- Réaliser un Schéma Directeur Voirie.
- Équiper les traversées piétonnes de dispositifs sonores et visuels pour les personnes déficientes visuelles.
- Élaborer des cheminements accessibles continus entre les pôles d'équipements, les arrêts de transports et les lieux de vie.



Informations

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Direction jeunesse et solidarités

Hôtel de Ville – Place Napoléon
50100 Cherbourg-en-Cotentin

Tél. : 02 33 08 26 00
Courriel : contact@cherbourg.fr





Suivez-nous sur
cherbourg.fr